

Département du Val d'Oise  
**Commune de Méry-sur-Oise**

**DECISION DU MAIRE N°2025/062**

*(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)*

**OBJET** : Signature d'un avenant au contrat de cession de droit d'exploitation avec la société de production Traffix music pour le spectacle à destination des maternelles « Je suis comme ça »

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoir selon l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision n°2025/001 du 13 janvier 2025 portant signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation avec la société de production Traffix music pour la représentation du spectacle « Je suis comme ça »,

**Considérant** que le spectacle « Je suis comme ça » à destination des maternelles initialement programmé les jeudi 16 janvier à 14h15 et vendredi 17 janvier à 9h30 et 14h15 à La Luciole a été annulé pour cause de maladie d'un comédien,

**Considérant** la possibilité de report, la Ville de Méry-sur-Oise accueillera le spectacle « je suis comme ça » le vendredi 4 avril 2025 dans le cadre de 3 représentations à 9h15, 10h15 et 14h15, à la Luciole,

**DECIDE**

**Article 1** : De signer avec Traffix music un avenant au contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Je suis comme ça » pour le report du spectacle au vendredi 4 avril 2025 pour un montant total de 3 410,60 € T.T.C. (trois mille quatre cent dix euros et soixante centimes toutes taxes comprises) qui reste inchangé.

**Article 2** : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,  
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,  
Monsieur le Directeur des finances de Méry-sur-Oise,  
Madame la Gérante de Traffix music

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Méry-sur-Oise, le 4 avril 2025

Le Maire



Pierre-Edouard EON  
Vice-président du Conseil départemental  
du Val d'Oise



130 avenue Pasteur, 93170 Bagnole  
Tel : 01 48 51 30 81 - Fax : 01 43 60 38 44

Réf. : CJ\_0404251030

## AVENANT DU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE "JE SUIS COMME CA"

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

### Ville de Méry-sur-Oise

Siège social : 14 avenue Marcel Perrin, 95540 Méry-sur-Oise  
N° siret : 219 503 943 000 17  
Code APE : 8411Z  
N° Licence et catégorie : L-R-22-5466 / L-R-22-6521 / L-R-22-6525  
N° TVA Intracommunautaire : Non assujetti  
Représenté par Pierre-Édouard Eon, en sa qualité de Maire

Ci-après dénommé l'Organisateur, d'une part

ET

### Traffix Music

Siège social : 130 avenue Pasteur, 93170 Bagnole  
Correspondance : 12/14 rue Jean-Jacques Rousseau, 93100 Montreuil  
N° siret : 484 328 323 000 49  
Code APE : 9001Z  
N° Licence et catégorie : 2-L-R-24-2976 ; 3-L-R-24-2977  
N° TVA Intracommunautaire : FR 59484328323  
Convention Collective : Spectacle vivant privé  
Représenté par Émilie Joseph-Édouard Houdebine, en sa qualité de Gérante

Ci-après dénommé le Producteur, d'autre part

Le Producteur disposant du droit de représentation du Spectacle :

### Je suis comme ça par Cy&Ju

Numéro de programme SACEM : 30000073685

OBJET : Avenant au contrat de cession ayant pour référence "CJ\_1601251010" en raison du report du spectacle dont les représentations étaient initialement prévues les 16 et 17 janvier 2025.

### REPRÉSENTATIONS :

#### Concerts :

Lieu: La Luciole 1 Rue de Pontoise 95540 Méry-sur-Oise France  
Date : vendredi 4 avril 2025 à 09:15, 10:15 et 14:15  
Durée du spectacle : 35mn  
Type de représentation : scolaires  
Capacité : 220  
Prix des places : 3€ / élève  
Invitations : 10

### CONDITIONS FINANCIÈRES :

Cession	2800.00 €
Forfait transport	350.00 €

Paraphe producteur

Paraphe organisateur

M.V.  
1/2



130 avenue Pasteur, 93170 Bagnole  
Tel : 01 48 51 30 81 – Fax : 01 43 60 38 44

Défraiements repas	82.80 €
<b>Total HT</b>	<b>3232.80 €</b>
<b>Total TVA</b>	<b>177.80 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>3410.60 €</b>

Si la facturation inclut des défraiements repas et/ou hébergement, le montant de ceux-ci pourront être modifiés selon les tarifs Syndeac en vigueur au moment de la / des représentation(s).

Règlement à réception de la facture, établis à l'ordre de Traffix Music aux montants suivants:

Facture de solde 3410.60 € 04/04/2025 Mandat

Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date du concert. Dans le cas de règlement par virement bancaire, l'ordre de virement du solde sera impérativement sur le compte suivant : IBAN : FR76 4255 9100 0008 0238 5404 330 BIC : CCOFRRPPXXX . L'intégralité des frais bancaires seront à la charge de l'organisateur. Il est convenu que l'Organisateur ne pourrait arguer auprès d'une insuffisance des recettes pour se soustraire au règlement du montant de la facture.

À LA CHARGE DU PRODUCTEUR :

- Taxe CNM dans le cas de représentations tout public gratuites.

À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR :

- Restauration : repas chauds complets (entrée, plat principal, fromage, dessert, boissons) pour le(s) repas suivant(s) :

- déjeuner pour 2 le jeudi 3 avril 2025, dont 2 végétarien(s) - défraiements

- dîner pour 2 le jeudi 3 avril 2025, dont 2 végétarien(s) - défraiements

- déjeuner pour 2 le vendredi 4 avril 2025, dont 2 végétarien(s) - repas sur place

- dîner pour 2 le vendredi 4 avril 2025, dont 2 végétarien(s) - défraiements

(en cas de défraiement, le Producteur facturera à l'Organisateur ces repas selon le tarif Syndeac en vigueur au moment des représentations)

- Catering pendant la balance et le show.

- Hébergement avec petit-déjeuner dans un hôtel\*\*\* minimum pour les nuits suivantes :

- 2 personne(s) la nuit du jeudi 3 avril 2025, 2 Single(s)

(en cas de défraiement, le Producteur facturera à l'Organisateur ces hébergements selon le tarif Syndeac en vigueur au moment des représentations)

- Transports aller et retour (cf 'conditions financières') **ET/OU** transports locaux (runs gare <> lieu de représentation <> lieu d'hébergement)

- Taxes (notamment les droits SACEM et/ou SACD), assurances et impôts afférents à l'exploitation du spectacle

- Taxe CNM dans le cas de représentations tout public payantes.

- Lieu de représentation en ordre de marche.

- Matériel de sonorisation : L'Organisateur se conformera à la fiche technique ci-jointe indissociable du présent contrat.

- Hébergement et repas pour 1 personne de Traffix Music si nécessaire, vous serez prévenus au plus tard 2 semaines à l'avance.

Le reste du contrat reste inchangé.

Fait en deux exemplaires à Bagnolet,  
le 21/03/2025

Lu et approuvé, bon pour accord

Signé le 27-03-2025

Le Producteur (Cachet et signature)

Mylène Vilain

✓ Certified by yousign

Signé le 4 avril 2025

L'organisateur (Cachet et signature)



Le Maire,

Pierre-Edouard EON  
Vice-président du conseil départemental  
du Val d'Oise

Paraphe producteur

Paraphe organisateur

M.V.  
2/2